

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

Date de la séance : 14 mars 2022

Date d'affichage : 15 mars 2022

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le quatre mars deux-mille vingt-deux, s'est réuni à la salle du club, compte tenu des circonstances sanitaires, sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Thierry HOUSER, Mme Malika BOUKARINE, Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mr Michael HOUSER, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Béatrice PRETRE, Mr Raphaël RELANGE

Absents excusés : Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Rachel RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mme Sylvie PAGNOT

### Approbation du compte-rendu de la séance du 24 janvier 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 24 janvier 2022.

### 1° VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Après la présentation des comptes administratifs 2021 et que M. le maire se soit absenté du conseil municipal, Mr le 2ème adjoint a mis au vote l'acceptation de ces comptes administratifs 2021 :

#### - *CA 2021 Budget général*

○ Fonctionnement	Dépenses 334 009.84 €	Recettes 375 431.96 €
Résultat 2021 : excédent + 41 422.12 €		
<b>Résultat 2021 après report des résultats 2020 : <u>excédent + 41 422.12 €</u></b>		

○ Investissement :	Dépenses 210 504.53 €	Recettes 282 045.78 €
Résultat 2021 : excédent + 71 541.25 €		
<b>Résultat 2021 après report des résultats 2020 : <u>déficit – 176 806.06 €</u></b>		

#### - *CA 2021 Budget Bois*

○ Fonctionnement	Dépenses 45 422.42 €	Recettes 85 005.47 €
Résultat 2021 : excédent + 39 583.05 €		
<b>Résultat 2021 après report des résultats 2020 : <u>excédent + 128 128.95 €</u></b>		

○ Investissement	Dépenses 5203.52 €	Recettes 5072.95 €
Résultat 2021 : déficit – 130.57 €		
<b>Résultat 2021 après report des résultats 2020 : <u>déficit - 5 203.52 €</u></b>		

- **CA 2021 Budget assainissement**

- o Fonctionnement    Dépenses 93 592.35 €                      Recettes 142 625.46 €  
Résultat 2021 : excédent + 49 033.11 €  
**Résultat 2021 après report des résultats 2020 : excédent + 33 636.22 €**
  
- o Investissement    Dépenses 33 552.55 €                      Recettes 38 536.90 €  
Résultat 2021 : excédent + 4 984.35 €  
**Résultat 2021 après report des résultats 2020 : excédent + 113 190.76 €**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote et accepte l'ensemble des comptes administratifs 2021.

## 2° APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Après lecture par M. le maire des comptes de gestion du receveur municipal en ce qui concerne le budget Général et les budgets Bois, Assainissement pour l'exercice 2021, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les comptes de gestion 2021 dont les montants des titres à recouvrer et mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à viser ces comptes de gestion pour approbation.

## 3° DIVERS

### Mise en demeure pour mise aux normes de la station d'épuration

Suite à la mise en demeure par rapport aux normes européennes des rejets de l'eau, des travaux sont à prévoir dans les deux ans à venir. Nous avons obtenu un sursis de 7 mois. Une réunion a eu lieu avec les services de la communauté de communes du Plateau de Maîche et les membres de la commission et il en ressort qu'une étude est nécessaire pour voir s'il est possible de moderniser les équipements plutôt que d'agrandir la station...

Afin de réaliser l'étude de capacité de la station, un devis nous a été présenté par Mr SADOWSKI, ingénieur, pour un montant de 13 800€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Aussi, il sera nécessaire de réaliser un bilan moyen 24h débit/pollution. La société PMH nous a donc établi un devis complémentaire pour un montant de 1 916.40€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Il sera également nécessaire de créer un nouveau regard en sorite de fromagerie, pour cela l'entreprise Aurélien François nous a établi un devis de 2208€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### Recensement de la voirie communale

A la demande de la Préfecture, la voirie communale a été comptabilisée par la commission voirie. Ces mesures des routes et des parkings ont permis de constater une différence par rapport aux comptages des années précédentes. En effet, les parkings représentent 1 100 mètres et les routes communales représentent 13 246 mètres. Cette différence s'explique par les nombreux travaux qui ont été réalisés ces dernières années pour la création de nouveaux parkings (salle des fêtes, mairie, église, école). Suite au comptage, il a été constaté que tous les kilomètres de route entretenue par la commune n'avaient pas été répertoriés jusqu'à maintenant : le total de route communale correspond au réseau total de route qui est entretenu et déncigé tous les ans par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le nouveau recensement de la voirie communale, et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### **Elections 2022**

Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal de donner leurs disponibilités pour la tenue des scrutins.

### **Convention**

A la demande du Centre de Gestion Comptable de Morteau, nous devons renouveler la convention passée en 2012 avec Mme Minotto Corinne (Coco Pizz).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de renouveler la convention et de maintenir la redevance mensuelle à 15€.

### **Projet de Mr Eric CLEMENCE**

Mr Eric CLEMENCE demande une modification cadastrale du chemin communal qui doit être déplacé pour pouvoir y implanter son projet. Il faut donc procéder à un échange sur la parcelle A780 entre le propriétaire et la commune. Mr le Maire (propriétaire) sort de la salle lors de la mise au vote par Mr Houser, 2<sup>ème</sup> adjoint. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cet échange et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **Ecole Saint-Joseph**

Un regroupement pédagogique avec le groupe scolaire Immaculée Conception du Russey a été acté pour la classe de la Très petite section de maternelle au CP pour la rentrée prochaine.

### **Nettoyage du village**

Il est agendé pour le samedi 23 avril. Rendez-vous à 9h à la mairie.

### **Tour de table**

- Déneigement : certains pensent que c'est trop déneigé, d'autres pensent que ça ne l'est pas assez...
- Vitesse excessive dans le village : il faut trouver des solutions : radar, contrôles plus fréquents ??
- Vérifier la disponibilité de la salle pour organiser le repas des anciens
- Regard bouché rue de la campagne
- Coupure de l'éclairage public la nuit : à réfléchir

### **RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES**

1. Compte administratif 2021 – budget général
2. Compte administratif 2021 – budget assainissement
3. Compte administratif 2021 – budget bois
4. Comptes de gestion 2021 – budget général
5. Comptes de gestion 2021 – budget assainissement
6. Comptes de gestion 2021 – budget bois
7. Recensement de la voirie communale
8. Renouvellement de la convention Coco Pizz
9. Approbation des devis pour la mise aux normes de la station
10. Projet de Mr Eric CLEMENCE

La séance est levée à 23h20

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire

Eric CLEMENCE

